

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)  
Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)  
Adhésion et changement de statut : [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



N° = 18319

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0014766

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3026 Société :  
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :  
Nom & Prénom : BOUSSADANA Mohamed Date de naissance : 20-3-58  
Adresse :  
Tél. : 06 64 593731 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/01/2025  
Nom et prénom du malade : BOUSSADANA Raima Age :  
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant  
Nature de la maladie : BEA @ 9 sévère  
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS





Docteur Asmae MEZIATI

Médecine Générale

Echographie

الدكتورة أسماء المزياتي

الطب العام

التخطيط بالصدى

Casablanca, le : 04/01/2020

9<sup>me</sup> - Fatime BOUABOU

69.00

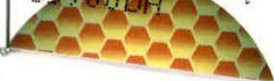
① - Doubox



1gc x 3/li arp

PHARMACIE LES P  
Nadia GOUL  
234 E Lotissement ant Zou  
Addoha Oulfa - Casablanca  
Gsm : 06 67 97 60 26

LOT: 190261  
DLUO: 06/2022  
69.0000



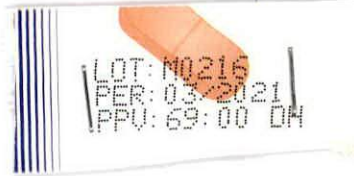
xob jom

69.00

② - Robromz



1gc /li mAni arp



LOT: M0216  
PER: 03/2021  
PPV: 69.00 DM

38.00

③ - Polygyne



1gc /li

MAPHAR  
POLYGYNE 6 capsules vaginales  
Km 10, route Côsine 111 - Quartier industriel, Zenata  
Ain Sebbah Maroc  
P.V. : 380H30



6 118001 182015

xob jom

176.00

274. مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليسانسة

274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa

الهاتف : 05.22.93.29.63 - المحمول : 06.61.62.22.61

4) - 20 lms 30 120,70  $\times 28 \text{ jrs}$   
1 gel 1i

5) - Oxantin 79,95  $\times 15 \text{ jrs}$   
1p  $\times 2 \text{ li}$  avrs

Dr. Asmae MEZIATI  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Faleh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 99 29 63

376,95

LES PARCOURS  
GOURAMI  
Le Groupe  
Casablanca  
40 46

LOT 190091  
PER 02/20  
PPV 19009170

120,70

Lot n°: 190091  
À consommer de  
préférence avant le: 02/2022  
PPC: 79,95 DH

**Oxantin®**  
A base d'actifs naturels